

FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

FASCICULE COMPTABLE 2016

Madame, Monsieur,

Vous nous confiez l'établissement de votre comptabilité, ainsi que sa présentation à des tiers, notamment aux banques et aux autorités fiscales, et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Nous vouons nos meilleurs soins à l'exécution des tâches liées à notre mandat et cherchons constamment à alléger vos travaux administratifs. Toutefois, votre qualité de mandant implique également une part de responsabilité pour le bon déroulement et l'accomplissement dans les meilleures conditions de notre mandat.

Nous vous rappelons que votre comptabilité est établie uniquement sur la base des documents et renseignements que vous mettez à notre disposition. Il s'agit essentiellement de vos livres (caisse, banques, CCP), des pièces comptables et/ou de listings informatiques. Cette comptabilité est soumise aux règles des articles 957 et suivants du code des obligations et, de ce fait, doit notamment être claire, facile à consulter et complète.

Pour les personnes astreintes à tenir des livres, l'obligation est faite de dresser un inventaire à la fin de chaque exercice annuel. Les inventaires font partie des livres et doivent par conséquent être également complets. Lorsqu'une comptabilité est tenue selon l'usage commercial et conformément aux dispositions du code des obligations, la variation de ces inventaires influence la détermination du bénéfice.

Les comptes présentés à l'autorité de taxation lient cette dernière quant à la fixation des éléments imposables y relatifs, exception faite des cas où la comptabilité n'est pas régulière et donc non probante. Selon les législations fiscales en vigueur, les contribuables doivent joindre à leur déclaration d'impôt les extraits de comptes signés (bilan et compte de résultat) de la période fiscale ou, à défaut d'une comptabilité, un état des actifs et passifs, un relevé des recettes et dépenses, ainsi que des prélèvements et apports privés.

Selon le code pénal, la comptabilité constitue un titre et de ce fait peut aboutir à des délits fiscaux dans les cas d'usage de faux dans les titres avec des conséquences graves. C'est pourquoi notamment:

- toutes les écritures et pièces justificatives, faciles à consulter et à contrôler, doivent correspondre aux faits
- l'exactitude des chiffres doit être garantie.

Lorsque les résultats présentés s'écartent de ceux que l'on rencontre habituellement dans la branche (coefficients expérimentaux), l'autorité de taxation peut requérir une justification des chiffres présentés afin d'en évaluer le caractère probant.

Nous vous remercions de l'attention portée aux considérations ci-dessus et à la détermination des inventaires selon les feuilles annexes remises. Nous espérons que ces formalités ne vous tracassent pas, mais nous nous devons d'être précis et exigeants, dans votre intérêt.

FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA

Nom, prénom:
ou raison sociale:

Lieu et date

Signature:

Documentation comptable

Afin d'établir vos comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir nous remettre les documents suivants :

- Toutes les factures payées durant l'année 2016 liées à votre activité professionnelle
- Les avis de débit et de crédit de vos comptes bancaires et postaux, ou relevés périodiques
- Relevés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels de vos comptes bancaires
- Tous les documents liés au personnel (annonces aux différentes caisses d'assurances sociales, décomptes définitifs, certificats de salaire, attestation d'indemnité journalière
- Tous les documents liés à vos propres assurances (AVS, LPP, perte de gain maladie)
- Si vous êtes assujetti à la TVA: copies de vos décomptes
- Autres documents

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les documents annexés, selon les explications ci-dessous.

- Liste des actifs et passifs transitoires
- Listes des débiteurs au 31 décembre 2016
- Liste des travaux en cours
- Liste des fournisseurs au 31 décembre 2016
- Liste des inventaires/stocks

INVENTAIRE DES FOURNISSEURS AU 31 DECEMBRE 2016

Selon liste annexe CHF _____

Date	Nom et adresse des fournisseurs	Nature des dettes genre d'achats	Compte	Montant (TVA incluse)	TVA - taux (*)
TOTAL/REPORT					

(*) Uniquement pour les clients assujettis à la TVA

EXPLICATIONS

Toutes les factures de vos fournisseurs, qui concernent l'exercice 2016 mais qui ne seront payées qu'en 2017, doivent être inventoriées.

Il s'agit essentiellement de celles que vous avez reçues avant le 31 décembre 2016. Vous devez également faire figurer dans l'inventaire les montants relatifs aux livraisons, acquisitions inventoriées dans vos stocks ou actifs divers, mais dont la facture vous a été transmise en 2017 seulement.

Si vous n'avez pas reçu toutes les factures au moment de votre envoi de pièces, vous pouvez nous indiquer celles qui sont à prendre en considération dans l'inventaire des "Passifs transitoires" en estimant votre dette.

Pour les clients équipés d'un système informatique, l'édition d'une liste est suffisante. Pour ceux qui ne sont pas informatisés, une liste nominative devra être établie.

INVENTAIRE DU STOCK DE MARCHANDISE

Selon liste annexe CHF _____

Date	Désignation du produit	Nature du produit	Quantité	Prix unitaire	Total
TOTAL/REPORT					

EXPLICATIONS

Cette rubrique comprend: la marchandise, les matières premières, les produits terminés ou en cours de fabrication.

Les règles du code des obligations précisent que l'estimation doit être faite au prix d'achat ou de revient. Toutefois, si les prix pratiqués au jour de l'inventaire sont inférieurs, on appliquera ces derniers.

Rappel des règles du CO :

- ◆ pour les marchandises achetées à des tiers au prix d'achat ou au prix inférieur, selon le marché.
- ◆ pour les marchandises de propre fabrication au prix de revient(*) ou au cours du jour

(*) Le prix de revient inclut la matière, les salaires et charges sociales et une faible quote-part aux frais généraux.

La décotation de 1/3 tolérée fiscalement sera calculée par nos soins, car nous devons connaître la variation des réserves latentes d'une année à l'autre pour dégager le résultat effectif.

Nous vous recommandons de procéder aux inventaires avec un soin tout particulier, car le résultat peut être grandement faussé si, par exemple, vous inventoriez des biens ou valeurs impayés et pour lesquels la somme due ne figurerait pas dans la liste des créanciers.

Pour les clients équipés d'un système informatique, le tirage ordinateur nous suffit. Pour ceux qui ne sont pas informatisés, une liste nominative devra être établie.